# Exposition cantonale vaudoise d'aviculture, de cuniculture et de colombophilie

## Les 17, 18 et 19 novembre 2023
## salle polyvalente d'Etoy

organisée par la société Petits animaux Nyon – La Côte

### Inscription

Soit par internet : petitsanimauxnyon-lacote.ch
Soit par courrier adressé au commissaire :

**Jean-Pierre Ruchat**
**Chemin de Long Praz 1**
**1144 Ballens**
**Mail : ruchatfleurs@bluewin.ch**
**Mobile : 079/684'31'85**

jusqu'au **samedi 14 octobre 2023**

Aucune inscription ne sera acceptée en dehors des délais. Le paiement devra être effectué, en même temps que l'inscription, à l'adresse suivante :

**Petits animaux Nyon – La Côte, CCP 12-12212-3**.
IBAN CH 76 0900 0000 1201 2212 3

Pour cette exposition, les règlements d'expositions des divisions de Petits animaux Suisse ont force de loi. Par son inscription, l'exposant se soumet à ces dispositions et à celles du présent règlement.

Pour les **jeunes éleveurs**, **la date de naissance doit être mentionnée** sur l'inscription.

## Finances d'inscription

| Lapins | |
|---|---|
| 1er lot | 35.- |
| Lots suivants | 20.- |
| Collection | 45.- |
| Collection suivante | 30.- |

| Volailles | |
|---|---|
| 1er lot | 35.- |
| Lots suivants | 20.- |
| Troupeau 1.5 ou 2 x 1.2 | 45.- |
| Collection 1.5 + 1.2 ou 3 x 1.2 | 50.- |

| Pigeons | |
|---|---|
| Collection de 4 sujets | 35.- |
| Collection suivante | 20.- |

| Oiseaux de parc et anatidés | |
|---|---|
| Le couple | 35.- |
| Couples suivants | 20.- |

Jeune éleveur : la société offre une réduction de CHF 20.- sur la première inscription

Pour les oiseaux de parc et les anatidés, l'année et le numéro de bague doivent être marqués sur une fiche fixée à l'extérieur de la cage.
Les pintades, les dindes, les oies et les canards devront être munis, en plus de la bague officielle, d'une bague amovible de couleur différente pour chaque animal d'un même couple, lot, troupeau ou collection.
Une fiche portant leur numéro de bague, leur année de naissance et la couleur de leur bague amovible devra être fixée par l'exposant sur la cage.

## Catalogue obligatoire, un par exposant ou par famille, CHF 5.-

## Récompenses

Chaque exposant recevra une récompense (plaque souvenir).
Des prix spéciaux seront attribués, à chaque division, sur proposition des juges.

## Réception des animaux

Les animaux seront acheminés uniquement par la route et devront être remis au local, **mercredi 15 novembre 2023**, entre 16h et 20h. Les lapins porteront leur numéro de case, inscrit au stylo feutre noir, dans l'oreille gauche (oreille du bouton).
Aucune bête ne peut être annoncée ou livrée pour le jugement si elle provient d'un effectif momentanément contaminé ou en quarantaine. Par son inscription, l'éleveur s'engage au respect de cette disposition.

Vaccination : Lapins : le vaccin contre VHD Variant2 est **obligatoire.**
Pigeons : le vaccin contre la paramyxovirose est conseillé, **obligatoire chez les pigeons voyageurs.**

**UN CONTRÔLE DU CERTIFICAT DE VACCINATION SERA EFFECTUÉ À L'ENTRÉE.**

Lors de la livraison des bêtes, un contrôle sera effectué et, en cas de refus d'un sujet, toutes les bêtes de l'éleveur seront retournées à ses frais. L'inscription ne sera pas remboursée.
*Aucune caisse de transport ne peut être stockée sur la zone de l'exposition.*

La société organisatrice ne s'occupe pas de la vente des animaux
Aucune inscription « A vendre » ne sera portée sur la carte de jugement.

Une restauration chaude et froide sera disponible durant toute la manifestation.

## Alimentation

Les animaux seront nourris avec graines, granulés, foin et eau.
Pour les lapins et la volaille, les mangeoires et les objets à ronger sont à prendre avec soi.
(lapin : 1 mangeoire = eau ; 2 mangeoires = eau + graines)

## Reprise des bêtes

Les animaux pourront être repris le dimanche 19 novembre 2023 dès **16 h**. Aucun animal ne pourra quitter le local avant la fin de l'exposition.

## Assurance

Selon le règlement Petits animaux Suisse.

## Programme d'exposition

| | | | |
|---|---|---|---|
| Samedi | 14 octobre 2023 | Clôture des inscriptions | |
| Mercredi | 15 novembre 2023 | Réception des animaux | de 16h à 20h |
| Jeudi | 16 novembre 2023 | Jugement des animaux | à huis clos |
| Vendredi | 17 novembre 2023 | Ouverture au public | de 16h à 24h |
| Samedi | 18 novembre 2023 | Ouverture au public | de 9h à 24h |
| Dimanche | 19 novembre 2023 | Ouverture au public | de 9h à 16h |
| | | Partie officielle | dès 11h |
| Vendredi | 24 novembre 2023 | Clôture des réclamations | |

Au nom du Comité d'organisation

| Le président | Le commissaire | Le commissaire-adjoint |
|---|---|---|
| P. Lüthi | J.-P. Ruchat | M-A Tzaut-Pellissier |

Au nom du Comité cantonal

| La présidente | Le vice-président |
|---|---|
| O. Girard | P. Lüthi |